



F É D É R A T I O N
W A L L O N I E - B R U X E L L E S

FORMATION
POUR
ANIMATEURS
DE
CENTRES DE VACANCES

www.servicejeunesse.cfwb.be

UN CENTRE DE VACANCES, C'EST QUOI?

Un centre de vacances est un lieu d'accueil et d'animation pour enfants et jeunes de 2,5 à 15 ans, organisé pendant les périodes de vacances scolaires. Des activités variées et adaptées à l'âge des enfants et des jeunes y sont proposées. Le décret distingue trois types de centres de vacances :

LES PLAINES

Les plaines de vacances sont des "services d'accueil non résidentiel des enfants". Ces initiatives sont généralement organisées dans l'environnement géographique et social proche des enfants et les jeunes. Ils y participent pendant la journée et rentrent chez eux le soir. Les plaines sont le plus souvent organisées par des organisations de jeunesse, des communes, des mutualités ou des maisons de jeunes...

LES SEJOURS

Les séjours de vacances sont des "services d'accueil résidentiel des enfants". Ces initiatives sont généralement organisées dans un cadre dépaysant, en Belgique ou à l'étranger. Les enfants et les jeunes partent, en général pour une dizaine de jours à la mer, en Ardennes, à l'étranger... Les séjours sont le plus souvent organisés par des organisations de jeunesse (notamment mutualistes)...

LES CAMPS

Les camps de vacances sont des "services d'accueil résidentiel des enfants et des jeunes organisés par les mouvements de jeunesse" (Les mouvements Scouts, Guides, Patro et Faucons Rouges). A la différence des plaines et des séjours, les enfants qui y participent et l'équipe d'animation se côtoient et développent des projets collectifs tout au long de l'année, au gré d'activités proposées de façon régulière.

LES MISSIONS D'UN CENTRE DE VACANCES

Le décret sur les centres de vacances définit leurs missions. Chaque organisateur est appelé à élaborer un projet pédagogique propre qui met en œuvre ces missions.

Un centre de vacances doit ainsi contribuer à l'encadrement, l'épanouissement et l'éducation des enfants pendant les périodes de vacances scolaires, en ayant notamment pour objectifs de favoriser :

- le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux ou des activités de plein air ;
- la créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- l'apprentissage de la citoyenneté et la participation.

Tout cela se traduit dans un programme d'activités ambitieux, varié et adapté à l'âge, aux compétences et aux attentes de chaque enfant.

L'AGREMENT : UN LABEL DE QUALITE

Les pouvoirs organisateurs qui répondent aux conditions du décret « centres de vacances » peuvent obtenir l'agrément auprès de l'ONE.

Plus d'informations sur les centres de vacances : www.centres-de-vacances.be

ETRE ANIMATEUR

Etre animateur, c'est une grande et passionnante responsabilité... qui s'apprend et se prépare ! Ce sont les équipes d'animateurs qui préparent les activités de A à Z : jeux, activités manuelles, veillées, ... Rien n'est laissé au hasard !

En centres de vacances, les animateurs mettent tous les moyens en œuvre pour permettre à chacun de s'épanouir dans les activités, pour que chacun trouve sa place dans le groupe. Ils évaluent, avec le groupe et entre eux, le fonctionnement des activités. Cela permet d'adapter encore mieux les animations.

LA FORMATION DES ANIMATEURS

Seuls les organismes habilités par la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent organiser cette formation. Pour plus d'information sur les habilitations, contactez le Service de la Jeunesse- **02/413 29 39** et service.jeunesse@cfwb.be

CONDITIONS D'ACCES

Etre âgé de 16 ans au moins avant le premier jour de la formation théorique.

ORGANISATION

La formation compte 300h : 150h théoriques et 150h pratiques. Elle se déroule exclusivement en résidentiel (logement sur place obligatoire). Les organismes peuvent choisir de répartir les temps de formation en plusieurs modules (minimum 2 et maximum 6). Généralement, elle se déroule durant les congés scolaires ou les week-ends.

Un ou plusieurs stages pratiques entrecoupent nécessairement la théorie. Ils doivent être effectués en centres de vacances agréés par l'ONE. Ils peuvent être effectués au sein de l'organisme de formation ou en dehors, après accord du responsable de formation.

CONTENUS ABORDES

Des éléments de psychologie, des techniques d'animation et la gestion de projets, le rôle des animateurs, le travail en équipe, les attitudes éducatives en lien avec les droits des enfants, la gestion du matériel et du planning d'activités, la sécurité et la prévention, l'hygiène, les techniques d'évaluation, les enjeux et valeurs véhiculés par les activités,... sont abordés durant la formation.

METHODOLOGIE

Les méthodes actives, plaçant l'animateur au centre des apprentissages, sont utilisées. Les allers-retours entre la théorie et la pratique permettent de prendre du recul par rapport à son animation, pour se remettre en question et améliorer sans cesse ses pratiques.

Lors de la formation pratique, les animateurs sont en situation de responsabilité et d'animation du groupe et ont l'occasion d'appliquer leurs connaissances et de mettre leurs compétences au service de l'animation. Une évaluation du stage est réalisée avec le participant et l'expérience ainsi acquise est utilisée lors de la formation théorique.

LE BREVET D'ANIMATEUR

L'organisme habilité peut octroyer le brevet d'animateur de centres de vacances au terme de la formation si toutes les conditions ont été remplies par le participant.

Le brevet d'animateur est un document officiel homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il permet d'être qualifié pour l'encadrement de tous les centres de vacances.

CHOISIR UN ORGANISME DE FORMATION HABILITÉ

Tous les organismes habilités organisent la formation selon les normes définies. Cependant, les modalités pratiques peuvent différer d'un organisme à l'autre. Il convient donc de s'informer auprès des organismes pour opérer un choix personnel.

LES QUESTIONS A (SE) POSER

quel projet de formation est proposé ?

quel type d'animateur est formé ? (certains s'orientent plus vers les plaines et séjours et d'autres vers les camps)

quel découpage de la formation (durant l'année)

quelle est ma disponibilité (en tenant compte des études, voyages scolaires, stages, ...)

quels frais de participation sont demandés pour chaque période de formation ?

Quelles réductions sont possibles et à quelles conditions ?

Le stage pratique peut-il être effectué en dehors de l'organisme de formation ?

L'organisme propose-t-il une option philosophique particulière ?

OU SE DEROULENT LES FORMATIONS ?

Les organismes sont renseignés par leur site administratif. Plusieurs sont situés en région bruxelloise mais organisent leurs formations dans l'ensemble du territoire de la Communauté voire même de la Belgique entière. La proximité n'est pas recherchée en ce qui concerne les heures théoriques : certains organismes essaient de mettre les futurs animateurs en condition réelle d'animation, sur les terrains variés (en ville, à la campagne, à la mer,...).



F É D É R A T I O N
WALLONIE-BRUXELLES

Editrice responsable : Isabelle LETAWE

Service de la Jeunesse- Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles- Boulevard Léopold II, 44 -1080 Bruxelles